

DOSSIER DE DEMANDE

Fonds d'accompagnement citoyen des Initiatives Locales

facil

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CITOYEN DES INITIATIVES LOCALES

**Vous êtes un groupe d'habitants ou une association de bénévoles ?
Vous avez une idée, un projet pour votre quartier ?
Faites appel au FACIL !**

Le FacIL permet de soutenir les projets collectifs d'habitants ou d'associations de bénévoles par le biais d'un accompagnement au projet et d'une aide financière rapide et simple, pouvant atteindre 600 €. Il permet de soutenir des projets qui développent les échanges et le lien social sur le quartier : manifestations culturelles et sportives, fêtes, repas de quartier, actions solidaires, projets écocitoyens ...

Pour accompagner les projets et décider d'un soutien financier, une commission d'attribution FacIL, composée d'habitants, est installée dans chaque quartier.

La demande doit être formulée avant la mise en place de l'action pour laquelle le soutien financier est sollicité.

Mode d'emploi



Une idée ? Un projet ?

Porté par au moins deux habitants.
La maison de quartier ou la mairie de quartier peuvent vous accompagner tout au long de cette démarche.



1

Retirer un dossier à la mairie de quartier ou le télécharger sur le site Internet de la Ville de Dunkerque

2

Remplir la demande et déposer le dossier

3

Présenter le projet devant la commission FACIL

Les membres de la commission échangent avec les porteurs du projet puis délibèrent sur l'action et décident des soutiens apportés aux porteurs de projets.

4

Réponses de la commission d'attribution

Un courrier à la signature du maire adjoint acte la décision qui peut être assortie de préconisations.



Réalisation du projet

L'action doit être ouverte aux habitants.



Bilan

Retourner la fiche bilan à la mairie de quartier, dans les deux mois qui suivent l'événement.

Fiche projet

Fonds d'accompagnement citoyen des Initiatives Locales (FacIL)

Dossier à déposer à la mairie de quartier où se déroule votre action ou à lui adresser par mail : dkcentre@ville-dunkerque.fr, malo@ville-dunkerque.fr, psynthe@ville-dunkerque.fr, rosendael@ville-dunkerque.fr

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier	Date de réception du dossier	Date de la commission	Date de la manifestation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Aide financière demandée	Aide financière accordée	Montant du projet
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Date limite de restitution du « bilan d'évaluation »

Intitulé du projet : _____

Qui sollicite l'aide financière ?

Un groupe d'habitant.e.s :

Nombre de personnes constituant le groupe :

Responsable du groupe (nom et prénom) :

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Une association :

Nom de l'association _____

Nom de la personne responsable du projet

(nom et prénom) : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Le projet

Où et quand se déroule le projet ?

Quartier :

Dunkerque-Centre

Malo-les-Bains

Petite-Synthe

Rosendaël

Préciser le lieu (adresse) : _____

Date.s _____

Horaires _____

Qui souhaitez-vous faire participer à votre événement ?

Nombre de personnes attendues : _____

Profils des participants :

- Enfants/jeunes, précisez la tranche d'âge : _____
- Familles
- Adultes
- Séniors (60 ans et +)
- Tout public
- Autre, précisez : _____

Quels sont les objectifs du projet ?

- Embellir et améliorer l'environnement quotidien
- Proposer des activités éducatives et culturelles
- Permettre les rencontres et les échanges dans un esprit convivial et festif
- Permettre aux participants des initiations ou des sensibilisations qui serviront à un événement ou à la vie du quartier (ex. : apprendre à réaliser ou transmettre des activités manuelles, jardinage, tri sélectif...)
- Autre, précisez : _____

Pourquoi mon projet ne serait-il pas recevable ?

- Si vous êtes une association avec au moins un salarié ou une association philanthropique,
- Si votre projet redistribue directement l'aide demandée (bons d'achat, loto...),
- Si votre projet est déjà financé via une subvention ou un appel à projet de la Ville de Dunkerque.

Comment se déroulera l'action ?

Votre action est-elle co-financée ?

Si oui, par qui ?

- Ville de Dunkerque, précisez le.s service.s : _____
- Autre.s collectivités (CUD, Département, Région, État...) : _____
- Association.s, précisez : _____
- Bailleur.s, précisez : _____
- Entreprise.s, précisez : _____
- Autre.s, précisez : _____

Comment allez-vous faire connaître votre projet* ?

*Le porteur de projet s'engage à apposer sur tous les supports de communication la formule ou le logo indiquant que l'action est soutenue par le FaciL.

Combien coûte votre projet ?

Le financement du projet doit être détaillé. L'aide demandée au FacIL est de 600 € maximum.

Il est obligatoire de joindre les devis de votre projet ¹. Le budget doit s'équilibrer. Le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Il peut montrer comment le projet contribue à l'économie locale et au développement durable.

DÉPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Rubriques	Montant des dépenses	Rubriques	Montant des recettes
Animation (ex : groupe musical, troupe théâtrale...) Frais d'activités (matières premières, alimentation...)		Aides demandées pour la manifestation (co-financement)	
Location de matériels (structures gonflables, manèges, sonorisation, jeux...)		Fonds propres (cotisations, recettes diverses)	
Frais de communication (Affiches, flyers, copies, programmes, courriers postaux...)		Participation du public (billetterie, tombola, entrées...)	
Autres ² (mise à disposition de la salle...)		Aide FacIL sollicitée	
Total des dépenses		Total des recettes	

¹ Le dossier doit être accompagné de devis au nom de l'Aduges correspondant au montant de l'aide financière demandée au titre du FacIL.

² Autres soutiens notamment par la Ville de Dunkerque : locaux, logistiques...

Précisions que vous désirez apporter :

Avis de la commission d'attribution

Avis favorable

Montant accordée : _____

Dossier mis en suspens

Demandes complémentaires : _____

Avis défavorable

Préconisations : _____

Mon projet n'est pas recevable, puis-je le transformer ou en proposer un autre ? Oui.
La mairie de quartier ou la maison de quartier vous accompagneront dans ce processus pour transformer éventuellement votre idée afin qu'elle devienne éligible.